

Arrondissement de  
Strasbourg Campagne



## COMMUNE DE KOLBSHEIM

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 06 juillet 2016

sous la Présidence de  
Monsieur KARCHER Dany, Maire

Date de la convocation:  
28/06/2016

Nombre de Conseillers élus :  
**15**

Nombre de Conseillers en fonction:  
**15**

Nombre de Conseillers présents:  
**10**

Nombre de procurations:  
**2**

**Étaient présents** le Maire : M. KARCHER Dany

Les Adjointes et Adjoints : M. DIEMER Philippe et Mme KESSOURI Annie

**Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :**

Mmes HEYD Valérie et FREYSS Marlène

MM. GRUNELIUS Jean-Marie, RETTIG Patrick, SCHLUPP Julien, VIERUS Pierre et TULLI Damien

**Absents :**

Mme BOSAL Christiane, excusée

Mme LAMBERT NORTH Fabienne, excusée (procuration à KESSOURI Annie)

Madame SIMONIN Valérie, excusé

Monsieur FISCHER Claude, excusé (procuration à TULLI Damien)

Monsieur GARZENNEC Yannick

### OBJET : Création d'un syndicat à vocation unique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du rattachement de la Communauté de Communes Les Châteaux à l'Eurométropole et suite aux différents entretiens avec cette dernière, il s'avère nécessaire de créer un Syndicat à Vocation Unique regroupant les compétences suivantes :

- La gestion du mode de garde de la petite enfance (multi-accueil),
- Activités périscolaires et extra-scolaires, notamment l'accueil périscolaire
- L'accueil du mercredi après-midi et la gestion du transport lié à cet accueil
- Les temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)
- Le Centre de Loisirs Sans Hébergements (accueil durant les vacances scolaires)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création d'un SIVU regroupant les compétences développées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- demande au Préfet la création d'un arrêté

### **OBJET: Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle que la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe qui a été fixée à 26 heures 30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par délibération du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2012.

A la demande de la titulaire du poste, et pour des raisons personnelles, l'agent ne souhaite plus assurer le mercredi matin. Il est donc proposé de ramener cette durée à 23h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le projet de réduction de la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe a été soumis à

l'avis du Comité Technique Paritaire, qui a émis un avis favorable en date du 01<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé qui précède ;

**Vu** la demande de Mme PIAZZA Nathalie, titulaire du poste d'ATSEM 1ere classe;

**Compte tenu de** l'embauche, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, d'un agent d'animation à hauteur de 3h hebdomadaire;

**Après** en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité,**

1°) de réduire la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM 1ere classe de 26h30 à 23h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016;

2°) de charger Monsieur de l'exécution de la présente décision.

**OBJET: Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 3 heures par semaines, pour assister la maitresse en remplacement de l'ATSEM les mercredis matin de 8h05 à 11h05, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé qui précède ;

**Décide à l'unanimité :**

1°) de créer un poste à temps complet d'adjoint d'animation territorial 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 en vue d'assister la maitresse dans ces tâches les mercredis matin.

3°) de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, notamment du recrutement d'un adjoint d'animation, selon les procédures en vigueur

**OBJET: Versement d'une subvention à l'organisme d'Alsace Nature**

L'association « Alsace Nature » va introduire un recours contentieux contre la concession qui a été attribué à VINCI/ARCOS. L'ensemble des associations, des particuliers et des communes s'opposant à la construction du Contournement de Strasbourg peuvent soutenir financièrement Alsace Nature dans ce recours.

Alsace Nature fait appel à des avocats afin de rédiger la requête introductive et deux mémoires en réplique auprès du Tribunal Administratif. Si le Tribunal Administratif se déclarait incompétent, l'affaire serait portée au Conseil d'Etat. Les honoraires d'avocat pour le Tribunal Administratif sont estimés à 3500,-€ et à 10 000,-€ pour le Conseil d'Etat.

La Municipalité approuve ce recours et décide de soutenir financièrement l'association « Alsace Nature » à hauteur de 1000,-€ pour couvrir des dépenses à caractère contentieux.

**DECISION :**

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré

Décidé à l'unanimité :

- De verser une somme de 1000 € à l'association Alsace Nature en faveur de la lutte contre le GCO
- Cette dépense sera inscrite sur le compte 6574, lors d'une décision modificative prévue au prochain Conseil Municipal de septembre.

## **OBJET :    DIVERS**

- **Date du prochain Conseil** : Jeudi 15 septembre 2016 à 20h30
- **Intervention d'un coach sportif** : Le Conseil a décidé d'approuver la demande de Monsieur MILHAU Aurélien. Ce dernier proposera des séances de zumba et autres activités le jeudi soir à la salle socioculturelle pour un tarif fixé à 40 euros la soirée.
- **Organisation des primaires** : Le Maire a autorisé le parti de droite à organiser leur primaire dans la salle du Conseil Municipal, les 20 et 27 novembre prochain. Ceux qui souhaitent adhérer à leur parti, peuvent venir voter. Une participation de deux euros sera demandée. Le bureau fera office de bureau de vote pour l'ensemble des communes de la Comcom.
- **Prix de l'eau** : Pour consulter le rapport annuel 2015 sur l'eau, rendez-vous sur le site de la SDEA : <http://www.sdea.fr/index.php/fr/l-eau/l-eau-et-moi/l-eau-dans-ma-commune>
- **AAPPMA** : Julien a été contacté par un bureau d'étude en relation avec Vinci pour effectuer une pêche électrique sur le Canal le vendredi 15 juillet à 10h00 et à 13h00. Cela permet de vérifier la présence ou non de poisson migrateur.

**Pour extrait certifié conforme,  
KOLBSHEIM, le 06 juillet 2016**

**Le Maire,**

**Dany KARCHER**

